

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025_1_19

Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. MORGANTE Michel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick

Etaients Absents donnant pouvoir :
M. SPINELLY Éric à Mme GARCIA Chantal
M. DI-SAPIO Lionel à M. AGARD Christophe
M. PALMERINI Denis à Mme MESTRE Marie-Aude
Mme VALLET Christine à M. MARTIN Patrice

Étaients absent excusé : M. CRUZ Gérard

Etaients absents : Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable et de l'Assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau potable et l'assainissement.

Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs.

L'article 73 de ladite loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé le rapport annuel Métropolitain sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport a pour objet de préciser les missions et les objectifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il détaille un certain nombre d'indicateurs d'activités des services obligatoires.

EAU POTABLE

La production et la distribution de l'eau potable sont assurées par :

- 27 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.

La potabilisation s'effectue ensuite grâce à 102 unités de traitement.

En 2023, 130 millions de m³ d'eau potable ont été vendus à 496 563 abonnés, via 7 782 km de réseaux avec un rendement moyen de 84,36 %.

Les résultats des indicateurs réglementaires montrent un excellent niveau de qualité et de performance des services d'eau potable métropolitains.

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION					
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B
Unité	%	%	%	km	%	m ³ /km/j	m ³ /km/j	%	/120
La-Fare-les-Oliviers	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	46,79	84,33	6,10	5,30	0,42	110

P.101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P.102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P.108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

VP.077 - Linéaire de réseau (*hors branchements*)

P104.3 - Rendement du réseau de distribution

P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre chaque année des programmes de travaux ambitieux et poursuit l'élaboration de son premier schéma directeur métropolitain de l'alimentation en eau potable.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurées par :

- 28 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.

5 523 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 417 074 abonnés, il est en augmentation de 1,04 % par rapport à l'année 2022.

En 2023, 117 millions de m³ d'eau usée ont été traités dans 71 stations d'épuration.

Ces traitements ont généré 27 801 tonnes de matières sèches de boues, évacuées à 100 % dans des filières de valorisation conformes à la réglementation.

Les résultats des indicateurs réglementaires montrent un très bon niveau de qualité et de performance des services d'assainissement métropolitains.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE					LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION	
	VP.077	P202.2B	P252.2	P253.2	P255.3	P254.3	P206.3
Unité	km	/120	u/100km	%	/120	%	%
La-Fare-les-Oliviers	33,94	Global APA 30	23,57	1,01	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100

VP.077 - Linéaire de réseau (*hors branchements*)

P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées

P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau

P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées

P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte Individuel

P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre chaque année des programmes de travaux ambitieux et poursuit l'élaboration de son premier schéma directeur métropolitain de l'assainissement.

Le 15 septembre 2023, la station d'épuration à La Fare-les-Oliviers a été inaugurée. Le montant des travaux (station et réseau de transfert) s'élève à 5,2 M€ TTC, subventionné par l'agence de l'eau RMC (STEP + Réseau de transfert) pour 1,35 M€ et le Département pour 0,54 M€.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nombre d'habitants concerné par l'assainissement non collectif est estimé à 148 240 habitants.

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 95 %.

3 564 contrôles ont été effectués en 2023.

L'année 2023 a été marquée par la création du SPANC métropolitain qui couvre 80 communes du territoire.

Par ailleurs, le conseil de la Métropole du jeudi 7 décembre 2023 pour une application au 1er janvier 2024 a approuvé le règlement métropolitain du Service public d'assainissement non collectif

LE PRIX DE L'EAU

Au 1er janvier 2024, sur le territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée moyen pondéré au nombre d'habitants desservis en 2024 s'élève à 4,05 € TTC/m³ (taxes, redevances et abonnement compris) dont 2,09 € TTC/m³ pour l'eau potable et 1,96 € TTC/m³ pour l'assainissement. Ce prix est légèrement inférieur

au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (4,07 € TTC/m³) et bien inférieur à la moyenne nationale (4,52 € TTC/m³).

Entre janvier 2023 et janvier 2024, le tarif moyen métropolitain pondéré est passé de 3,88 à 4,05 €/m³ TTC, ce qui représente une progression de 4,39 %.

Commune	Tarif TTC Total (€/m ³)	Tarif HT Total (€/m ³)	Dont surtaxe HT Total (€/m ³)	Tarif TTC Eau (€/m ³)	Tarif HT Eau (€/m ³)	Dont surtaxe HT Eau (€/m ³)	Tarif TTC Ass (€/m ³)	Tarif HT Ass (€/m ³)	Dont surtaxe HT Total (€/m ³)
La Fare-les-Oliviers	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €

CONFERENCE DES MAIRES : FACE A LA SECHERESSE, AGIR ET INNOVER POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

La Métropole a organisé le 2 février 2023 une conférence des maires afin de :

- mettre en discussion le partage de l'eau et faciliter l'interaction les différents acteurs (eau potable, agriculture, industries) ;
- proposer des scénarios aux élus et décideurs afin d'anticiper le manque d'eau et de prendre des décisions plusieurs mois avant une éventuelle crise ;
- permettre aux élus de disposer de leviers d'actions (économie d'eau, travaux de modernisation des canaux existants, optimisation de l'irrigation, baisse des débits) ;
- structurer les propositions politiques.

Le présent rapport est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information et sera porté à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article L.1411-13 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation qui lui a été faite du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

DIT que ce rapport sera porté à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article L.1411-13 du CGCT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILJAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

